



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Centre for Public Health, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Centre for Public Health est une organisation non gouvernementale basée au Nigéria et enregistrée à New York en tant qu'organisation à but non lucratif de type 501c3. Elle œuvre à la réduction du taux élevé de mortalité dans les pays en développement grâce à la conduite d'activités de sensibilisation, à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et à la prestation de services. Elle se réjouit du thème qui a été adopté pour la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ».

Centre for Public Health joue un rôle de premier plan au niveau national et international dans la sensibilisation aux maladies non transmissibles (cancer, hypertension, diabète, santé mentale), notamment en faisant mieux connaître les méthodes de prévention, comme celle consistant à changer ses modes de vie. Notre organisation s'attache par ailleurs à élargir et à améliorer l'accès des personnes atteintes de maladies non transmissibles aux traitements dont elles ont besoin.

S'employant actuellement à informer les femmes sur le cancer du col de l'utérus, Centre for Public Health a pu atteindre 320 000 d'entre elles dans le cadre de la campagne Door2Door. L'organisation dispense également des tests de Papanicolau pour dépister le virus du papillome humain chez les femmes âgées de 25 à 65 ans, distribue des vaccins contre cette maladie – la demande ne cessant de croître – et fournit traitements et soins palliatifs aux femmes souffrant d'un cancer du col de l'utérus afin d'améliorer leur qualité de vie.

Nos centres de santé situés dans les zones rurales nous permettent en outre d'assurer la distribution gratuite de médicaments auprès des personnes diabétiques ou souffrant d'hypertension qui n'auraient autrement pas accès aux traitements.

Les pays à revenu élevé ont montré qu'une action efficace de prévention et de suivi du cancer du col de l'utérus permet de considérablement réduire les effets de la maladie et les décès associés (données de l'Organisation mondiale de la Santé). Or, il n'existe pas d'action analogue dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où sont pourtant concentrés 90 % des décès liés à ce type de cancer. Dans ces pays, la plupart des femmes n'ont accès ni aux services de prévention du cancer du col de l'utérus qui leur sauveraient la vie, ni aux soins palliatifs qui les aideraient à atténuer leurs souffrances et à améliorer leur qualité de vie (données de l'OMS).

C'est pourquoi nous recommandons l'inclusion du vaccin contre le virus du papillome humain dans tous les programmes de vaccination des États Membres et le dépistage obligatoire du virus du papillome humain pour l'ensemble des femmes faisant partie du groupe d'âge concerné.

Nous préconisons également la mise en place de programmes obligatoires d'assurance maladie communautaire et sociale garantissant l'égalité d'accès aux services de santé et à des soins de santé de qualité qui soient abordables et disponibles.